****

Collège Paul Bert

2 Rue Amédée Picard

94230 CACHAN

**CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE 2018-2019**

**du 3 avril au 20 juin 2018.**

Madame, Monsieur,

La bourse nationale des lycées s'adresse **aux élèves de troisième**. elle est attribuée sur demande du ou des responsables légaux et sous conditions de ressources. **Il ne sera pas possible de faire une demande de bourse lycée en septembre 2018.**

La demande s'effectue pour toute la scolarité de l'élève au lycée sauf redoublement, réorientation.

Les autorités académiques modernisent et généralisent **la demande de bourse qui s'effectuera désormais en ligne** pour tous les lycées publics de toutes les académies.

Le site internet du ministère met à votre disposition un tutoriel pour pour vous accompagner dans votre saisie et un simulateur pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse à l'adresse suivante :

«**http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee»**

**Pour saisir en ligne votre demande de bourse, vous devrez accéder au portail scolarité services :**

[**https://teleservices.ac-creteil.fr/ts**](https://teleservices.ac-creteil.fr/ts)

**Deux possibilités s'offrent à vous :**

**1/ Se connecter avec le compte ATEN, les identifiants et le mot de passe ont été remis par le collège à la rentrée.**

Les responsables légaux qui ont participé à la demande de bourse en ligne de collège peuvent réutiliser l'identifiant remis à la rentrée et le mot de passe qu'ils ont personnalisé.

Les responsables légaux qui n'ont pas participé à la campagne de bourse du collège mais qui souhaitent participer à la campagne de bourse du lycée doivent demander de nouveaux identifiant et mot de passe au service intendance.

**Pour ce faire, il faut disposer** :

- d'une adresse de messagerie électronique valide,

- d'un identifiant et d'un mot de passe à personnaliser dès la 1ère connexion : le mot de passe ne sera enregistré que lorsque

vous aurez validé le lien envoyé sur votre messagerie électronique,

- du ou des **avis d'imposition 2017** selon votre situation de famille.

Selon les situations de famille, des justificatifs complémentaires pourront être demandés par le téléservice. Vous devrez alors les faire parvenir dans les plus brefs délais au Secrétariat d'Intendance.

**2/ Se connecter avec France Connect :**

France Connect permet de se faire reconnaître par un fournisseur d'identité que choisit le parent, soit impots.gouv, soit la poste , soit Ameli, soit Mobile Connect et faciliter ainsi l'échange d'informations entre administrations pendant la durée de connexion.

Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises à l'établissement, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.

Mme Pastorelli du service intendance sera donc votre interlocutrice. Vous pouvez la joindre au 01 46 64 20 07 si vous rencontrez des difficultés.

La principale L'adjointe gestionnaire

S. Lamande C. Benjamin

**VOIR GUIDE AU VERSO**